Image not found or type unknown

changement de droit de garde

Par **zadicat**, le **01/07/2009** à **19:10**

bonjour ,
j'ai la garde de ma fille depuis 7 ans . depuis que j'ai demandé le redoublement de sa classe de 3 ème , des conflits sont nés . elle a 15 ans et veut partir chez son père . maintenant son père me harcèle pour que je lui fasse une lettre signée stipulant que je l'autorise à l'inscrire dans une école proche de son domicile etdonc à 200 kms de celui où se trouve ma fille actuellement .
il n'a pas encore monté de dossier de demande de garde , c'est seulement pour qu'elle puisse faire sa rentrée dans son departement en attendant de passer devant un juge. qu'est ce que je risque en faisant un tel courrier est ce que c'est légal, puisque à preuve du contraire je suis toujours la responsable légale de ma fille et qu'elle vit sous mon toit . et surtout que je ne sais pas quand il fera les demarches auprès d'un juge pour en demander la garde . merci de me répondre ,et j'espère que ma question est compréhensible .

Par **ardendu56**, le **02/07/2009** à **21:17**

zadicat, bonsoir

Avant tout, êtes d'accord pour que votre ex mari en ait la garde ?

Si vous êtes d'accord, vous pouvez faire cette lettre en prenant quelques précautions.
EXEMPLE : En accord avec Y (votre ex mari) et suite à la demande de X (prénom de votre fille), je suis d'accord pour l'inscrire à ZZZ. Noter aussi sur la lettre si vous êtes d'accord ou non concernant la garde de votre fille, la PA, les droits de visites et d'hébergement, les frais partagés pour les allés et retour...
Prévoyez les lendemains en accord avec votre ex et votre fille, cela évitera les ennuis ultérieurs. Ce papiers, signé des 2 parents, pourra être homologué par un juge sans besoin de convocation.

En cas de désaccord de votre part, le JAF tranchera mais votre fille est en âge de dire ce qu'elle veut.

Bien à vous.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés